

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept et le treize OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire.**

Présents- **Mmes FOURIÉ Michèle et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, MM. ADROIT Jean-Pierre, CHASSELOUP DE LAUBAT Romain, FERRIÉ Lionel, LAFFONT René, MOUCHARD Xavier, NONNAT Alain et QUINTERNET Didier.**

Absents- **Mme VERGÉ Catherine et M. PÉLOFY Jean-Paul.**

Procurations – **Mme VERGÉ Catherine** pour **Mme VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, M. PÉLOFY Jean-Paul** pour **M. ADROIT Jean-Pierre.**

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie-Christine** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation convention utilisation Salle Escalade pour :**
 - 1-l'Association ALTICIM Font-Romeu**
 - 2-l'Association ROC GENESE Quillan**
 - 3-les structures organisatrices d'évènements sportifs.**
- **Location villa 6 Clos Rosé de Gardouch à M. Jérôme AMIEL à compter du 06.11.2017**
- **Location local n°3 du bâtiment A de la plateforme de stockage à M. BETEILLE Lilian à compter du 01.12.2017**

1. Approbation conventions utilisation Salle Escalade

Monsieur le Président informe que par délibération en date du 26 octobre 2016 le Conseil a modifié les tarifs d'utilisation de la Salle d'Escalade et également fixé les tarifs concernant la pratique du Sport Collectif dans la salle d'escalade ainsi que le droit d'accès à la salle annexe.

Pour répondre à la demande du Club ALTICIM de Font Romeu, de l'Association ROC GENESE de Quillan et d'éventuelle demande d'organisation d'évènements, il soumet au Conseil les conventions d'utilisation et l'invite à les approuver.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT l'engagement du Club ALTICILM et de l'Association ROC GENESE pour l'aide à l'animation de la salle,

CONSIDÉRANT la demande de diverses structures organisatrices d'évènements sportifs (compétitions d'escalade),

DONNE son ACCORD (à la majorité, par 9 voix pour et 2 voix contre), pour la mise à disposition de la salle d'escalade au profit :

- du Club ALTICIM de Font-Romeu pour 44 créneaux de septembre à juin représentant une séance hebdomadaire pour l'année scolaire.
- de l'Association ROC GENESE de Quillan pour les créneaux horaires suivants :

• SAMEDI	13h – 22H
• DIMANCHE	13h – 22H
- des structures organisatrices d'événements sportifs ponctuels.

FIXE à :

- **400 euros** la participation annuelle du Club ALTICIM de Font-Romeu,
- **200 euros** la participation annuelle de l'Association ROC GENESE,
- **160 euros** la participation journalière de la structure organisatrice d'événement sportif ponctuel.

PRÉCISE que le recouvrement de la somme due donnera lieu à l'établissement d'un titre de recettes à l'ordre de l'organisme concerné.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment les conventions d'utilisation.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE	X		CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	
	CONTRE			CONTRE	X
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

2. Location villa 6 Clos Rosé de Gardouch à M. Jérôme AMIEL à compter du 06.11.2017

Monsieur le Président informe les membres présents que Madame Sabrina QUEMENEUR et Monsieur Romuald PONS, locataires de la villa située 6 lotissement Clos Rosé ont signifié dans les délais leur départ pour le 2 novembre 2017. Il précise que Monsieur Jérôme serait intéressé par la location dudit immeuble et ce à dater du 3 novembre 2017.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi du 21 juillet 1994, du 29 juillet 1998, du 13 décembre 2000).

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE (à l'unanimité, par 11 voix pour), en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à compter du 6 novembre 2017 à 400,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 3^{ème} trimestre.

PRÉCISE qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Monsieur Jérôme AMIEL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

3. Location local n°3 du bâtiment A de la plateforme de stockage à M. BETEILLE Lilian à compter du 01.12.2017

Monsieur le Président porte à la connaissance du Conseil la demande de Monsieur Lilian BETEILLE demeurant route de Comus 11340 CAMURAC de se voir attribuer un local à usage de garage afin d'y entreposer du matériel.

Il propose de répondre favorablement à la demande de M. BETEILLE et de lui attribuer le local n°3 situé dans le bâtiment A de la plateforme de stockage, récemment libéré par Mme Harmonie TASTET. Il soumet au Conseil le projet de bail commercial et l'invite à émettre son avis.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

CONSIDÉRANT que le projet de bail commercial comporte toutes les clauses garantissant les intérêts de la Commune et ceux du preneur,

DÉCIDE (à l'unanimité, par 11 voix pour) de louer, **à compter du 1^{er} décembre 2017**, à Monsieur Lilian BETEILLE Couverture Zinguerie demeurant route de Comus 11340 CAMURAC le local n°3 d'une surface d'environ 50 m² situé dans le bâtiment A de la plateforme de stockage.

PRECISE que Monsieur Lilian BETEILLE versera à la commune un loyer mensuel de 55,00 euros payable d'avance.

APPROUVE toutes les autres clauses du contrat de location et autorise le Maire à le signer.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				